

L'insertion professionnelle à l'issue d'un contrat de professionnalisation en juin 2008

L'enquête 2008 concerne les personnes ayant terminé un contrat de professionnalisation en 2007.

Le taux d'emploi moyen de 84 %, en régression de cinq points par rapport à 2007, reste néanmoins élevé.

Trois facteurs semblent conduire à ce taux d'emploi :

- une amélioration continue de l'emploi des jeunes,
- des formations adaptées à la demande des entreprises,
- l'anticipation des entreprises visant à former de futurs salariés.

Deux tiers des sortants possèdent un CDI et un quart, un CDD.

Les femmes sont plus souvent en CDI ou en CDD, plutôt qu'en intérim.

La quasi-totalité des demandeurs d'emploi engagés dans un contrat de professionnalisation bénéficient d'un emploi en juin 2008.

Les conditions d'insertion professionnelle dépendent essentiellement de la poursuite du contrat jusqu'à son terme et de la réussite au diplôme.

Ainsi, 86 % des personnes issues d'un contrat de professionnalisation sont en emploi et sont diplômées et 84 % ont mené le contrat à terme et sont diplômées.

Au regard d'un taux d'insertion professionnelle élevé, nous avons voulu savoir comment les personnes ont eu connaissance du contrat de professionnalisation : 40 % au cours du cursus scolaire et 21 % à travers leur employeur.

Comme les années précédentes, le choix du contrat de professionnalisation repose essentiellement sur son mode de formation en alternance et son corollaire, un travail formateur et rémunéré.

L'enquête a porté sur 2 561 personnes ayant terminé leur contrat de professionnalisation en 2007.

1 275 personnes ont répondu au questionnaire, ce qui représente un taux de couverture de 50 %.

Bernard FATH, chargé d'études
SEPES – DRTEFP Alsace



PAGES 3 À 9

Le devenir après le contrat

PAGE 3

Situation des personnes en juin 2008

PAGE 4

Situation des personnes en emploi en juin 2008

PAGE 5

Le devenir en fonction de la situation à l'entrée

PAGE 5

L'emploi dans l'entreprise du contrat

PAGE 6

La taille des entreprises qui embauchent

PAGE 7

Rôle du contrat dans l'obtention d'un emploi

PAGE 8

Relation entre le fait de mener le contrat à terme et l'obtention du diplôme

PAGE 9

Relation entre le fait d'obtenir le diplôme et la situation d'emploi

PAGE 10 À 11

Le déroulement du contrat

PAGE 10

Les modes de connaissance du contrat de professionnalisation

PAGE 11

Raisons qui conduisent les personnes à faire un contrat de professionnalisation

PAGE 12

Le diplôme: obtention du diplôme préparé

PAGE 13

Questionnaire

PAGE 14

Méthodologie de l'enquête

PAGE 16

Note technique

Le devenir après le contrat de professionnalisation

Situation des personnes en juin 2008

84 % des personnes ont un emploi en juin 2008.

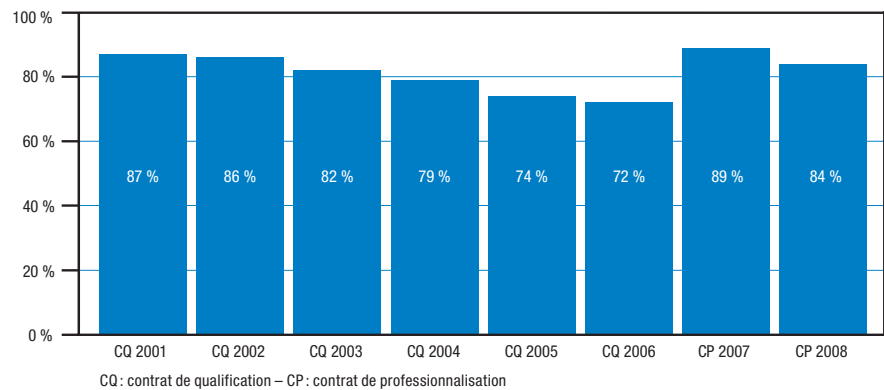
Le passage par un contrat de professionnalisation a permis à 84 % des personnes l'accès à l'emploi. Ce taux élevé confirme l'intérêt de ce contrat, aussi bien pour l'employeur que pour les

personnes désirant se former et accéder à l'emploi.

Les femmes restent plus touchées que les hommes par le chômage (10 % contre 8 %).

Évolution du taux d'emploi

SEXE	EMPLOI		RECHERCHE D'EMPLOI		FORMATION		INACTIF NB	AUTRES NB	TOTAL NB
	NB	%	NB	%	NB	%			
Homme	545	85 %	54	8 %	31	5 %	7	2	639
Femme	524	82 %	66	10 %	33	5 %	9	4	636
Total	1069	84 %	120	9 %	64	5 %	16	6	1275



Par domaine de formation

Les domaines du transport et de la finance enregistrent les taux d'emploi les plus élevés en 2008.

La plupart des domaines de formation affichent des taux d'emploi élevés. C'est notamment le cas des domaines transport/manutention/magasinerie (94 %) et finances/banques/assurances/immobiliers (92 %). Dans le même temps, le taux d'emploi de la coiffure est passé de 96 % en 2007 à

79 % en 2008 et celui de la santé de 99 % à 85 %.

L'informatique progresse mais garde un taux d'emploi nettement plus faible que la moyenne.

Ce domaine ainsi que la coiffure et le secrétariat comptent la part de demandeurs d'emploi la plus importante.

DOMAINE DE FORMATION	EMPLOI	DEMANDEUR D'EMPLOI	ENCORE EN FORMATION	INACTIF	TOTAL
Commerce, vente	82 %	10 %	7 %	1 %	306
Comptabilité, gestion	87 %	7 %	6 %	0 %	192
Transport, manutention, magasinage	94 %	3 %	1 %	1 %	88
Santé	85 %	9 %	4 %	2 %	94
Finances, banque, assurances, immobilier	92 %	3 %	6 %	0 %	72
Coiff., esth. et autres spéc. des serv. aux pers.	79 %	15 %	3 %	3 %	67
Secrétariat, bureautique	77 %	14 %	6 %	3 %	64
Bâtiment : construction et couverture	83 %	7 %	7 %	2 %	54
Structures métalliques	92 %	3 %	6 %	0 %	36
Accueil, hôtellerie, tourisme	85 %	6 %	6 %	3 %	34
Électricité, électronique	90 %	10 %	0 %	0 %	29
Bâtiment : finitions	77 %	13 %	3 %	7 %	30
Informatique, trait. de l'inform., rés. de transm.	67 %	18 %	15 %	0 %	33
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	78 %	15 %	0 %	7 %	27
Technologies industrielles fondamentales	93 %	7 %	0 %	0 %	15
Moteurs et mécanique auto	93 %	7 %	0 %	0 %	14
Autres domaines	94 %	15 %	3 %	1 %	99
Total	85 %	9 %	5 %	1 %	1254

Par niveau de formation

12 % de demandeurs d'emploi au niveau CAP-BEP.

Par rapport aux sortants de juin 2007, la part de demandeurs d'emploi a augmenté de deux points (de 8 % à 10 %). À l'origine de cette croissance, on constate le doublement de la part de demandeurs d'emploi au niveau Bac + 2 (de 5 % à 10 %).

Les sortants de ce niveau sont passés d'un taux d'emploi de 94 % en 2007 à 82 % fin juin 2008.

À l'inverse, on enregistre un recul du chômage chez les CAP-BEP (12 % contre 15 % en juin 2007).

NIVEAU DE FORMATION	NB	EMPLOI	DEMANDEUR D'EMPLOI	ENCORE EN FORMATION	INACTIF
> Bac + 2 ans	96	88 %	6 %	6 %	0 %
Bac + 2 ans	402	82 %	10 %	8 %	0 %
Bac	390	87 %	8 %	3 %	2 %
CAP-BEP	369	82 %	12 %	4 %	2 %
Total	1257	84 %	10 %	5 %	1 %

Les personnes qui ont un emploi en juin 2008

67 % des sortants de contrat de professionnalisation possèdent un CDI.

En juin 2008, la grande majorité des sortants de contrat de professionnalisation (67 %) possèdent un CDI. Les femmes sont plus souvent en CDI et en CDD, mais moins souvent en intérim. 8 % des sortants

s'engagent à nouveau dans un autre contrat de professionnalisation, essentiellement dans les domaines de formation du commerce et de la comptabilité.

TYPE D'EMPLOI	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%
Salarié(e) en CDI	352	65 %	364	69 %	716	67 %
Salarié(e) en CDD	68	12 %	77	15 %	145	14 %
Intérim	41	8 %	17	3 %	58	5 %
Autre type d'emploi	20	4 %	20	4 %	40	4 %
Autre contrat de prof.	50	9 %	39	7 %	89	8 %
Contrat d'apprentissage	14	3 %	7	1 %	21	2 %
Total	545	100 %	524	100 %	1069	100 %

Situation des personnes qui ont un emploi par niveau de formation

Les personnes de niveau CAP-BEP sont le moins souvent en CDI.

En juin 2008, on constate une poussée des contrats précaires. Les CDD progressent de 6 points et la part de l'intérim passe de 2 % à 5 %.

Dans le même temps, la part de CDI recule de 19 points sur un an.

Les personnes de niveau Bac + 2 (64 % de CDI) et CAP-BEP (62 %) sont nettement moins souvent en CDI que les sortants des autres niveaux.

De plus, les sortants de CAP-BEP sont plus souvent sur des postes d'intérim.

TYPE D'EMPLOI	> BAC + 2		BAC + 2		BAC		BEP - CAP		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
Salarié(e) en CDI	67	80 %	210	64 %	244	72 %	187	62 %	708	67 %
Salarié(e) en CDD	6	7 %	54	16 %	42	12 %	41	13 %	143	14 %
Intérim	1	1 %	16	5 %	16	5 %	25	8 %	58	5 %
Autre type d'emploi	0	0 %	16	5 %	14	4 %	10	3 %	40	4 %
Autre contrat de prof.	10	12 %	31	9 %	18	5 %	30	10 %	89	8 %
Contrat d'apprentissage	0	0 %	3	1 %	7	2 %	11	4 %	21	2 %
Total	84	100 %	330	100 %	341	100 %	304	100 %	1059	100 %

Le devenir en fonction de la situation à l'entrée en contrat de professionnalisation

La quasi-totalité des anciens demandeurs d'emploi occupent un emploi à l'issue du contrat de professionnalisation en juin 2008.

Globalement, peu de personnes sont au chômage à l'issue d'un contrat de professionnalisation.

La quasi-totalité des personnes qui étaient

au chômage au moment d'intégrer un contrat de professionnalisation sont en emploi à l'issue de cette formation en alternance.

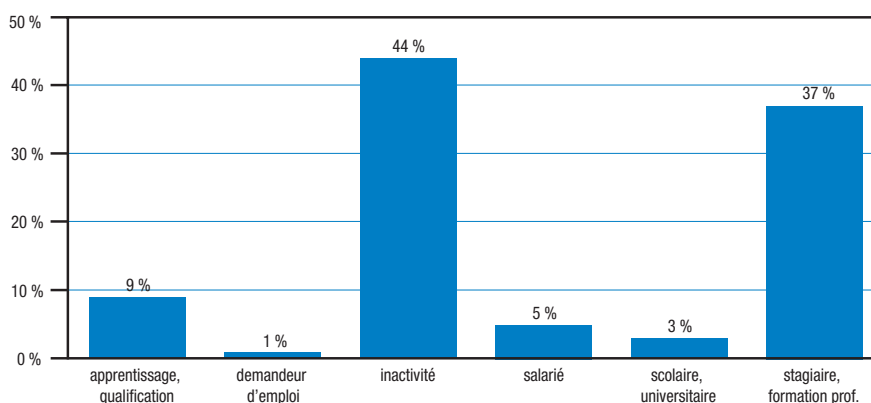
SITUATION AVANT	EN EMPLOI	DEMANDEUR D'EMPLOI	ENCORE EN FORMATION	INACTIF	TOTAL
Apprentissage, qualification	200	21	6	5	232
Demandeur emploi	182	1	1		184
Inactivité	35	36	9	1	81
Salarié	225	11	1	1	238
Scolaire universitaire	405	15	7	2	429
Stagiaire formation prof.	14	35	39	6	94
Total	1 061	119	63	15	1 258

44 % des personnes en situation d'inactivité auparavant sont au chômage à l'issue du contrat de professionnalisation.

Parmi les personnes ayant débuté un contrat de professionnalisation, ce sont les anciens demandeurs d'emploi qui se retrouvent le moins souvent au chômage (1 %) au terme

de leur formation. À l'inverse, près de la moitié des personnes inactives à l'entrée sont au chômage à la fin du contrat.

Part de demandeurs d'emploi en fonction de la situation à l'entrée



L'emploi dans l'entreprise du contrat de professionnalisation

48 % des personnes travaillent dans l'entreprise du contrat.

Le travail dans l'entreprise du contrat traduit une double satisfaction. L'employeur conserve la personne formée qui choisit de rester parce qu'elle est satisfaite des conditions de travail proposées. Près de deux personnes de niveau Bac + 2 sur

trois ne travaillent pas dans l'entreprise du contrat. Par contre au niveau supérieur, c'est l'opposé.

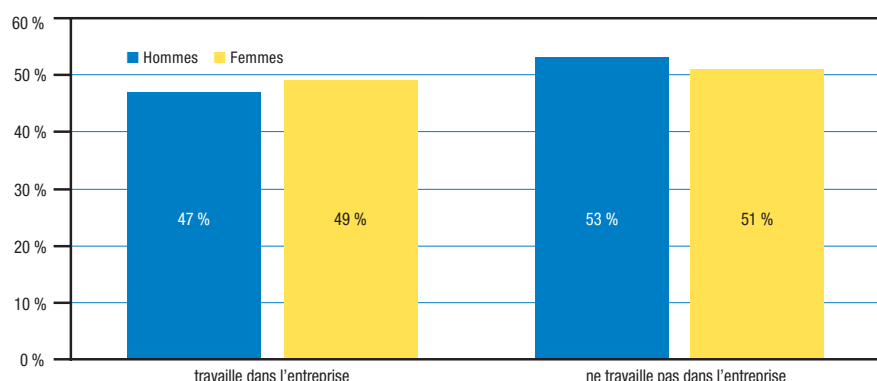
Les personnes de niveau CAP-BEP sont partagées.

NIVEAU DE FORMATION	LES JEUNES TRAVAILLENT DANS L'ENTREPRISE DU CP				TOTAL NB
	NB	OUI %	NB	NON %	
> Bac + 2 ans	55	65 %	29	35 %	84
Bac + 2 ans	125	38 %	205	62 %	330
Bac	183	54 %	157	46 %	340
CAP-BEP	144	48 %	159	52 %	303
Total	507	48 %	550	52 %	1 057

Les femmes travaillent plus souvent que les hommes dans l'entreprise du contrat.

Moins d'un homme sur deux travaille dans l'entreprise du contrat. À l'inverse, 53% des femmes travaillent dans l'entreprise du contrat.

Emploi dans l'entreprise du contrat de professionnalisation



Dans beaucoup de domaines, les personnes travaillent moins souvent dans l'entreprise du contrat qu'en 2007.

Deux domaines de formation enregistrent des taux d'emploi dans l'entreprise nettement supérieur à la moyenne (48 %) : la mécanique auto (69 %) et le domaine finances/banques/assurances/immobiliers (67 %).

Par rapport à juin 2007, les personnes travaillent nettement moins souvent dans

l'entreprise du contrat.

Ainsi, dans la coiffure, la totalité des personnes restaient dans l'entreprise en 2007. Un an plus tard elles ne sont plus que 40 %. Idem pour le domaine de la santé, où seulement 54 % des personnes travaillent dans l'entreprise du contrat (99 % en 2007).

DOMAINES OÙ L'ON TRAVAILLE LE PLUS SOUVENT DANS L'ENTREPRISE DU CP*

Moteurs et mécanique auto	69 %
Finances, banque, assurances, immobilier	67 %
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission	59 %

DOMAINES OÙ L'ON TRAVAILLE LE MOINS SOUVENT DANS L'ENTREPRISE DU CP*

Structures métalliques	39 %
Accueil, hôtellerie, tourisme	34 %
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	24 %

* Part de jeunes qui travaillent dans l'entreprise du contrat

La taille des entreprises qui embauchent

42 % des femmes travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés.

Alors que les femmes travaillent plus souvent que les hommes dans des petites entreprises (moins de 10 salariés) on retrouve plutôt ces derniers dans des entreprises de taille plus

importante. En effet, dix points séparent la part d'hommes qui travaillent dans des entreprises de dix salariés et plus de celle des femmes (67 % contre 58 %).

TAILLE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%
Moins de 10 salariés	174	33 %	220	42 %	394	37 %
De 10 à 49 salariés	166	31 %	141	27 %	307	29 %
50 salariés ou plus	191	36 %	161	31 %	352	33 %
Total	531	100 %	522	100 %	1 053	100 %

Dans l'informatique, 71 % des personnes travaillent dans des entreprises de plus de 50 salariés.

La moitié des embauches dans les entreprises de moins de 10 salariés concernent les domaines de la coiffure, du commerce et de la comptabilité. À l'opposé, dans

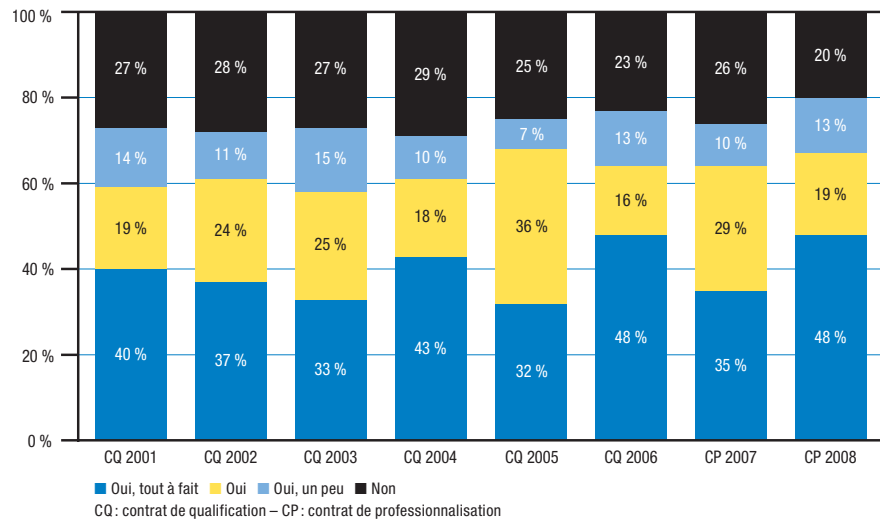
le transport et dans l'informatique, respectivement 71 % et 68 % des personnes travaillent dans des entreprises de plus de 50 salariés.

Rôle du contrat de professionnalisation dans l'obtention d'un emploi

67 % des personnes pensent que le contrat de professionnalisation leur a permis de trouver du travail.

Depuis 2001, les personnes plébiscitent largement les contrats en alternance dans l'obtention d'un emploi. En 2008 les réponses positives (« oui, tout à fait » et « oui ») représentent 67 % des

opinions, soit 3 points de plus qu'en 2007 et les réponses négatives (pas de rapport entre le contrat et l'emploi) sont à leur niveau le plus faible depuis 2001.



Par niveau de formation

Quel que soit le niveau de formation, les personnes estiment qu'il existe un lien entre le contrat de professionnalisation et leur emploi.

En 2008, les personnes affirment majoritairement, quel que soit leur niveau de formation, qu'il existe un lien entre le fait de faire un contrat de professionnalisation et l'obtention d'un emploi.

Néanmoins, un quart des personnes de niveau CAP-BEP estiment que le contrat de professionnalisation n'était pas à l'origine de leur emploi.

NIVEAU DE FORMATION	OUI, TOUT À FAIT		OUI		OUI, UN PEU		NON		TOTAL NB
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	
> Bac + 2 ans	51	61 %	12	14 %	9	11 %	11	13 %	83
Bac + 2 ans	149	45 %	64	19 %	56	17 %	61	18 %	330
Bac	168	50 %	62	18 %	38	11 %	68	20 %	336
CAP-BEP	133	44 %	56	19 %	36	12 %	74	25 %	299
Total	501	48 %	194	19 %	139	13 %	214	20 %	1 048

Par domaine de formation

86 % des personnes du domaine accueil/hôtellerie/tourisme estiment que le contrat de professionnalisation leur a permis de trouver du travail.

Les personnes des domaines de formation accueil/hôtellerie/tourisme (86 % « oui, tout à fait » et « oui »), finances/banques/assurances/immobiliers (83 %) et de la santé (80 %) sont persuadées de l'utilité de leur contrat de professionnalisation dans l'obtention d'un emploi.

À l'inverse, dans le bâtiment et le domaine agro-alimentaire/alimentation/cuisine (respectivement 38 % et 42 % de « non ») ils sont nombreux à estimer qu'il n'y a aucun lien entre le contrat de professionnalisation et l'emploi qu'ils occupent.

Relation entre le fait de mener à terme le contrat de professionnalisation et l'obtention du diplôme

84 % des personnes qui ont terminé leur contrat ont obtenu leur diplôme.

Les chances d'obtenir son diplôme en contrat de professionnalisation dépendent très nettement de la présence du jeune tout au long du contrat. Ainsi, 84 % de ceux qui ont terminé leur contrat ont obtenu leur diplôme contre seulement 15 % de ceux qui l'ont rompu.

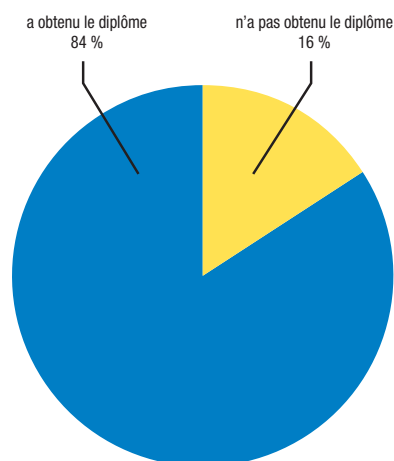
La proportion d'échec est nettement plus importante lorsque le contrat n'est pas

mené à terme (85 %). Parmi les personnes qui ont mené leur contrat à terme, ceux de niveau Bac obtiennent les meilleurs résultats (90 % de reçu).

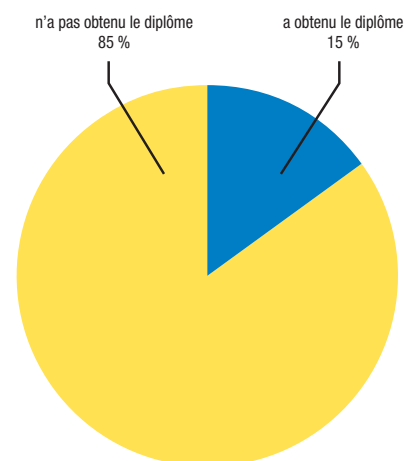
À l'inverse, pour les formations de niveau supérieur à Bac + 2, 29 % n'ont pas eu leur diplôme, alors qu'ils ont mené la formation à terme.

NIVEAU DE FORMATION PRÉPARÉE	> BAC + 2 ANS		BAC + 2 ANS		BAC		BEP, CAP		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
A mené à terme et a obtenu le diplôme	60	71 %	272	80 %	307	90 %	250	85 %	889	84 %
A mené à terme et n'a pas obtenu le diplôme	24	29 %	69	20 %	36	10 %	45	15 %	174	16 %
Total A mené à terme	84	100 %	341	100 %	343	100 %	295	100 %	1063	100 %
N'a pas mené à terme et a obtenu le diplôme	1	17 %	6	17 %	5	16 %	5	13 %	17	15 %
N'a pas mené à terme et n'a pas obtenu le diplôme	5	83 %	29	83 %	26	84 %	33	87 %	93	85 %
Total N'a pas mené à terme	6	100 %	35	100 %	31	100 %	38	100 %	110	100 %
Total	90		376		374		333		1173	

A mené à terme



N'a pas mené à terme



Relation entre le fait d'obtenir le diplôme et la situation d'emploi

86 % des diplômés ont un emploi.

L'obtention du diplôme favorise sans conteste l'accès à l'emploi.

C'est aussi vrai pour le contrat de professionnalisation, où 86 % des diplômés ont un emploi.

La proportion de non-diplômés qui ont un emploi, est également importante (79 %).

81% des hommes non diplômés ont un emploi contre 75% des femmes.

SEXE	HOMME		FEMME		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%
A obtenu le diplôme et a un emploi	375	87 %	416	86 %	791	86 %
A obtenu le diplôme et n'a pas d'emploi	56	13 %	69	14 %	125	14 %
Total A obtenu le diplôme	431	100 %	485	100 %	916	100 %
N'a pas obtenu le diplôme et a un emploi	126	81 %	86	75 %	212	79 %
N'a pas obtenu le diplôme et n'a pas d'emploi	29	19 %	29	25 %	58	21 %
Total N'a pas obtenu le diplôme	155	100 %	115	100 %	270	100 %
Total	586	100 %	600	100 %	1 186	100 %

Le taux d'emploi est important en contrat de professionnalisation aussi bien chez les diplômés que chez les non-diplômés.

En juin 2008, les diplômés en informatique ont le taux d'emploi le plus faible aussi bien chez les diplômés (64 %) que chez les non diplômés (25 %).

À l'inverse, les diplômés des domaines moteurs/mécanique auto et finances/banque/assurance/immobilier, possèdent les taux d'emploi les plus élevés (respectivement 100 % et 95 %).

Taux d'emploi en fonction du domaine de formation et du diplôme

DOMAINE DE FORMATION	DIPLÔMÉ		NON DIPLÔMÉ		TOTAL
	NB	TX D'EMPLOI	NB	TX D'EMPLOI	
Commerce, vente	215	84 %	73	78 %	288
Comptabilité, gestion	125	90 %	56	84 %	181
Santé	76	89 %	18	67 %	94
Transport, manutention, magasinage	73	93 %	16	88 %	89
Coiffure, esthétique et autres spéc. des serv. aux pers.	57	81 %	11	45 %	68
Finances, banque, assurances, immobilier	55	95 %	14	71 %	69
Secrétariat, bureautique	41	80 %	21	57 %	62
Bâtiment : construction et couverture	29	86 %	17	71 %	46
Accueil, hôtellerie, tourisme	28	93 %	6	33 %	34
Électricité, électronique	25	88 %	6	67 %	31
Informatique, traitement de l'info., réseaux de transm.	25	64 %	4	25 %	29
Structures métalliques	24	92 %	11	73 %	35
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	17	76 %	7	43 %	24
Bâtiment : finitions	17	82 %	9	33 %	26
Technologies industrielles fondamentales	13	85 %	5	60 %	18
Moteurs et mécanique auto	10	100 %	5	40 %	15
Autres domaines	86	83 %	49	35 %	135
Total	916	86 %	328	65 %	1 244

79 % des non-diplômés ont un emploi.

Globalement, tous les niveaux de formation enregistrent des taux d'emploi élevés et ce quelle que soit la situation vis-à-vis du diplôme.

Seules les personnes de niveaux CAP-BEP se démarquent légèrement avec des taux d'emploi de 86 % pour les diplômés et de 68 % pour les non-diplômés.

Taux d'emploi en fonction du niveau de formation et du diplôme

NIVEAU DE FORMATION	DIPLÔMÉ		NON DIPLÔMÉ		TOTAL
	NB	TX D'EMPLOI	NB	TX D'EMPLOI	
> Bac + 2 ans	62	85 %	30	93 %	92
Bac + 2 ans	278	84 %	98	79 %	376
Bac	312	89 %	62	84 %	374
CAP-BEP	256	86 %	78	68 %	334
Total	908	92 %	268	79 %	1 176

Le déroulement du contrat de professionnalisation

Comment ils ont eu connaissance du contrat de professionnalisation

40 % des personnes interrogées ont eu connaissance du contrat durant leur cursus scolaire.

C'est lors de leur cursus scolaire que les personnes ont le plus entendu parler du contrat de professionnalisation (40 %). L'employeur arrive en seconde position

(21 %). 15 % des sortants de contrat de professionnalisation étaient demandeurs d'emploi auparavant mais seulement 5 % ont connu ce type de contrat par l'ANPE.

Comment avez-vous eu connaissance du contrat de professionnalisation ?

SEXE	PAR VOTRE EMPLOYEUR	DURANT VOTRE CURSUS SCOLAIRE	PAR L'ANPE	PAR LA MISSION LOCALE	PAR LES MÉDIAS	PAR VOS PROCHES	TOTAL
Hommes	148	223	35	37	65	119	627
	24 %	36 %	6 %	6 %	10 %	19 %	100 %
Femmes	117	278	34	18	83	98	628
	19 %	44 %	5 %	3 %	13 %	16 %	100 %
Total	265	501	69	55	148	217	1 255
	21 %	40 %	5 %	4 %	12 %	17 %	100 %

Par domaine de formation

3 personnes sur 4 dans la coiffure ont pris connaissance du contrat de professionnalisation durant leur cursus scolaire.

Le domaine de la santé se démarque nettement des autres puisque 15 % des personnes ont connu le contrat de professionnalisation par l'ANPE et 40 % à travers l'employeur.

Trois personnes sur quatre en coiffure ont pris connaissance avec le contrat de professionnalisation durant leur cursus scolaire.

DOMAINE DE FORMATION	PAR VOTRE EMPLOYEUR	DURANT VOTRE CURSUS SCOLAIRE	PAR L'ANPE	PAR LA MISSION LOCALE	PAR LES MÉDIAS	PAR VOS PROCHES	TOTAL
Commerce, vente	9 %	43 %	6 %	4 %	16 %	22 %	302
Comptabilité, gestion	6 %	61 %	3 %	1 %	11 %	19 %	191
Santé	40 %	22 %	15 %	3 %	8 %	13 %	93
Transport, manutention, magasinage	22 %	15 %	11 %	9 %	18 %	25 %	88
Finances, banque, assurances, immobilier	45 %	28 %	1 %	1 %	11 %	13 %	71
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	22 %	75 %	1 %	0 %	1 %	0 %	68
Secrétariat, bureautique	10 %	46 %	6 %	0 %	16 %	22 %	63
Bâtiment : construction et couverture	38 %	21 %	6 %	13 %	9 %	13 %	53
Structures métalliques	26 %	40 %	9 %	0 %	6 %	20 %	35
Accueil, hôtellerie, tourisme	15 %	38 %	9 %	6 %	21 %	12 %	34
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission	12 %	38 %	3 %	3 %	15 %	29 %	34
Bâtiment : finitions	37 %	30 %	3 %	13 %	3 %	13 %	30
Électricité, électronique	31 %	38 %	0 %	14 %	3 %	14 %	29
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	33 %	44 %	0 %	11 %	7 %	4 %	27
Autres domaines	36 %	28 %	4 %	6 %	10 %	15 %	137
Total	21 %	40 %	5 %	4 %	12 %	17 %	1 255

Par niveau de formation

Plus le niveau de la formation préparée est élevé, plus les personnes ont eu connaissance du contrat de professionnalisation pendant leur cursus scolaire.

Plus le niveau de la formation préparée est élevé, plus les personnes ont eu connaissance du contrat de professionnalisation pendant leur cursus scolaire.

L'employeur arrive en seconde position (21 %), mais l'ANPE et les missions locales sont rarement citées, hormis au niveau CAP-BEP.

NIVEAU DE FORMATION	PAR VOTRE EMPLOYEUR	DURANT VOTRE CURSUS SCOLAIRE	PAR L'ANPE	PAR LA MISSION LOCALE	PAR LES MÉDIAS	PAR VOS PROCHES	TOTAL
> Bac + 2 ans	8 %	65 %	0 %	1 %	8 %	17 %	95
Bac + 2 ans	11 %	49 %	2 %	2 %	14 %	21 %	403
Bac	30 %	40 %	5 %	3 %	10 %	11 %	384
CAP-BEP	25 %	23 %	10 %	10 %	12 %	19 %	361
Total	21 %	40 %	5 %	4 %	12 %	17 %	1 243

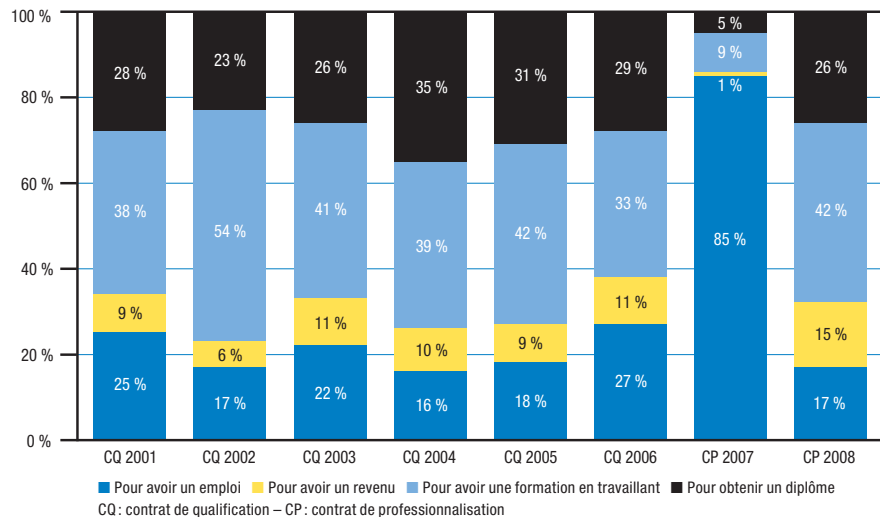
Raisons qui conduisent à entreprendre un contrat de professionnalisation

Les personnes plébiscitent l'alternance à 42 %

Le principe de l'alternance, qui conjugue formation et travail, constitue un argument essentiel dans le choix de ce mode de formation-qualification. En effet, depuis

2001, et quelque soit le type de contrat, les personnes ont largement plébiscité cette raison. L'obtention d'un diplôme arrive en seconde position.

Raisons pour lesquelles les personnes ont fait un contrat en alternance



Par niveau de formation

Le niveau CAP-BEP est plus sensible à l'emploi.

Hormis le niveau CAP-BEP qui est plus sensible à l'emploi (25 % contre 17 % en moyenne), l'insertion professionnelle n'est pas la préoccupation majeure des personnes en contrat de professionnalisation.

C'est la notion de formation en alternance qui recueille le plus de suffrage, notamment dans les niveaux élevés.

Le « revenu » arrive en dernière position, notamment pour les CAP-BEP.

NIVEAU DE FORMATION	POUR AVOIR UN EMPLOI		POUR AVOIR UN REVENU		POUR AVOIR UNE FORMATION EN TRAVAILLANT		POUR OBTENIR UN DIPLOME		TOTAL NB
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	
> Bac + 2 ans	4	4 %	14	16 %	51	57 %	21	23 %	90
Bac + 2 ans	38	10 %	75	19 %	189	49 %	84	22 %	386
Bac	67	19 %	52	14 %	135	38 %	106	29 %	360
CAP-BEP	86	25 %	37	11 %	124	36 %	96	28 %	343
Total	195	17 %	178	15 %	499	42 %	307	26 %	1 179

Le diplôme*

Obtention du diplôme préparé en contrat de professionnalisation

77 % des personnes interrogées ont obtenu leur diplôme.

Parmi les personnes qui ont terminé leur contrat de professionnalisation, 77 % ont obtenu leur diplôme, qu'ils aient mené ou non leur contrat à terme, ce qui représente

une valeur inférieure de quatre points à 2007.

Le taux de réussite des femmes est supérieur de sept points à celui des hommes.

SEXE	A OBTENU LE DIPLÔME NB	%	N'A PAS OBTENU LE DIPLÔME NB	%	TOTAL NB
Homme	431	74 %	155	26 %	586
Femme	485	81 %	115	19 %	600
Total	916	77 %	270	23 %	1 186

Par niveau de formation

83 % des personnes de niveau Bac ont obtenu leur diplôme.

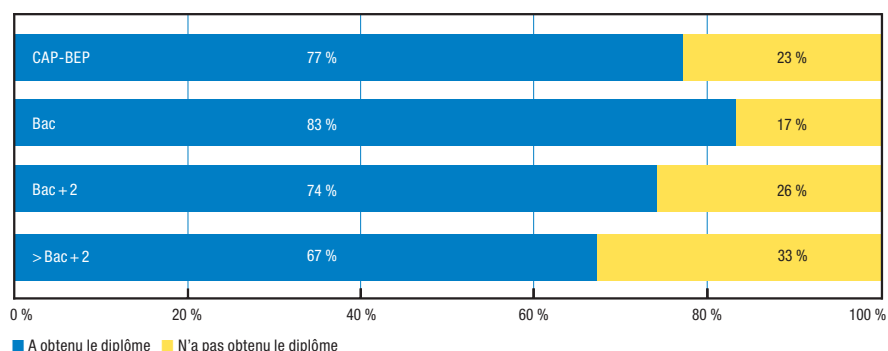
Les taux de réussite en contrat de professionnalisation varient suivant le niveau des formations préparées.

On note ainsi une progression de trois points au niveau CAP-BEP par rapport à

juin 2007. Le niveau Bac gagne également dix points à 83 %.

Le taux de réussite des formations de niveau supérieur à Bac + 2 reste stable sur un an.

Taux de réussite par niveau de formation



Par domaine de formation

Dans le domaine de l'informatique, 93 % des personnes ont obtenu leur diplôme.

La coiffure, qui enregistrait le plus fort taux de réussite en juin 2007 (95 %), arrive en troisième position cette année.

Idem pour le commerce qui passe de 90 % à 75 % en 2008. À l'inverse, l'informatique

est créditée d'un taux de réussite de 93 % contre 82 % en 2007.

Les domaines avec les taux les plus faibles comptent un tiers de personnes non-diplômées.

PLUS FORTS TAUX DE RÉUSSITE	
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission	93 %
Accueil, hôtellerie, tourisme	88 %
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	86 %
PLUS FAIBLES TAUX DE RÉUSSITE	
Comptabilité, gestion	70 %
Secrétariat, bureautique	68 %
Bâtiment : construction et couverture	66 %

*Le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) met à disposition de tous une information actualisée sur les diplômes, titres et certificats qui bénéficient d'une reconnaissance officielle. Site : www.cncp.gouv.fr

Questionnaire

DRTEFP Alsace / Personnes sortants d'un contrat de professionnalisation en 2007 – enquêtées en juin 2008

Données questionnaire

Q0 — Comment avez-vous eu connaissance du contrat de professionnalisation ?

1. Par vos proches
2. Durant votre cursus scolaire
3. Par l'ANPE
4. Par la mission locale
5. Par votre employeur
6. Par les médias
7. NSP-SR

Q1 — Pourquoi avez-vous entrepris un contrat de professionnalisation ? (plusieurs réponses possibles)

1. Pour avoir un emploi
2. Pour avoir un revenu
3. Pour une formation en travaillant
4. Pour obtenir un diplôme
5. Autre
6. NSP-SR

Q2 — Avez-vous obtenu votre diplôme préparé en contrat de professionnalisation ?

1. Oui
2. Non
3. NSP-SR

Q3 — Avez-vous mené votre contrat de professionnalisation à terme ?

1. Oui
2. Non
3. NSP-SR

Q4 — Avez-vous un emploi actuellement ?

1. Oui
2. Non

Q4T — (Si non en Q4) Quel est votre activité actuelle ?

1. Encore en formation (hors contrat de professionnalisation)
2. Demandeur d'emploi
3. Inactif
4. Autre (préciser)

Q5 — Est-ce que votre contrat de professionnalisation y est pour quelque chose ?

1. Oui, tout à fait
2. Oui
3. Oui, un peu
4. Non
5. NSP-SR

Q6 — Travaillez-vous dans l'entreprise où vous avez effectué votre contrat de professionnalisation ?

1. Oui
2. Non
3. NSP-SR

Q7 — Quelle est votre situation ?

1. Salarié(e) sur Contrat à Durée Indéterminée (CDI)
2. Salarié(e) sur Contrat à Durée Déterminée (CDD)
3. Employé(e) par une société d'intérim
4. Autre Contrat de Professionnalisation
5. Contrat d'Apprentissage
6. Autre type d'emploi

Q10 — Combien y a-t-il de salariés dans votre entreprise ?

1. Moins de 10 salariés
2. De 10 à 49 salariés
3. 50 salariés ou plus
4. NSP-SR

Méthodologie de l'enquête

Caractéristiques des personnes enquêtées

Par sexe

La répartition par sexe est très proche de l'échantillon de départ

SEXE	AU DÉPART NB	%	OBSERVÉS NB	%
Hommes	1 313	51 %	639	50 %
Femmes	1 247	49 %	636	50 %
Total	2 560	100 %	1 275	100 %

Par niveau de formation

Légèrement moins de CAP-BEP au profit des formations de niveau supérieur à Bac + 2

NIVEAU DE FORMATION	AU DÉPART NB	%	OBSERVÉS NB	%
> Bac + 2	145	6 %	96	8 %
Bac + 2	816	32 %	406	32 %
Bac	775	31 %	391	31 %
CAP-BEP	800	32 %	370	29 %
Total	2 536	100 %	1 263	100 %

Par domaine de formation

Les personnes du domaine de la santé ont plus répondu que la moyenne.

En 2008, la plupart des principaux domaines de formation enregistrent des taux de couverture proches de 50 %, hormis le bâtiment-construction (41 %) et le domaine de l'électricité/électronique (38 %).

À l'inverse, les domaines de la santé (61%), de la comptabilité (56%) et du secrétariat (56%) sont sur-représentés.

DOMAINE DE FORMATION	AU DÉPART NB	%	OBSERVÉS NB	%	TAUX DE COUVERTURE
Commerce, vente	636	25 %	307	24 %	48 %
Comptabilité, gestion	342	13 %	193	15 %	56 %
Transport, manutention, magasinage	184	7 %	88	7 %	48 %
Santé	153	6 %	94	7 %	61 %
Coiff., esth. et autres spéc. des services aux pers.	147	6 %	68	5 %	46 %
Finances, banque, assurances, immobilier	136	5 %	72	6 %	53 %
Bâtiment : construction et couverture	132	5 %	54	4 %	41 %
Secrétariat, bureautique	117	5 %	65	5 %	56 %
Électricité, électronique	77	3 %	29	2 %	38 %
Structures métalliques	70	3 %	36	3 %	51 %
Accueil, hôtellerie, tourisme	64	2 %	34	3 %	53 %
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	60	2 %	27	2 %	45 %
Bâtiment : finitions	54	2 %	30	2 %	56 %
Informa., traitement de l'info., réseaux de transm.	54	2 %	34	3 %	63 %
Technol. de commandes des transformations indust.	28	1 %	11	1 %	39 %
Moteurs et mécanique auto	26	1 %	14	1 %	54 %
Technologies industrielles fondamentales	25	1 %	16	1 %	64 %
Autres domaines	256	10 %	103	8 %	40 %
Total	2 561	100 %	1 275	100 %	50 %

Les résultats

L'enquête sur les sortants de contrat de professionnalisation présente un taux de couverture global de 50 %.

Le fichier de départ n'a pas permis de contacter l'ensemble des personnes.

Les causes d'appels non aboutis sont dues à 79 %, à des problèmes techniques liés aux

numéros de téléphone (numéros erronés, abandon après 10 appels). L'enquête présente un taux de couverture de 50 %.

Adresses totales	2561
Adresses utilisées	2246
Causes d'appels non aboutis	
Absent pendant l'étude	38
Abandon après 10 appels	112
RDV non honoré	59
Numéros erronés	651
Refus	102
Hors cible	4
Problème de compréhension	5
Total	971
Interviews réalisées	1275
Taux de couverture	50 %

Le contrat de professionnalisation

Ce dispositif est entré en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2004.

Les personnes concernées

- Les personnes de moins de 26 ans.
- Les demandeurs d'emploi de plus de 25 ans, dès leur inscription à l'ANPE.

Objectifs

Quel que soit le niveau de formation initial de ces personnes, il s'agit de leur permettre d'accéder au métier souhaité

- soit par l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue,
- soit par l'obtention d'un diplôme ou d'un titre professionnel.

Durée

L'action de professionnalisation dure au minimum 6 mois. Elle peut aller jusqu'à 24 mois si son bénéficiaire ne possède aucune qualification professionnelle reconnue ou si la certification visée l'exige.

Nature du contrat

Quelle que soit sa durée, cette action de professionnalisation s'effectue soit sur un CDD (renouvelable une fois à certaines conditions), soit un CDI.

Rémunération

- Moins de 21 ans, sans qualification reconnue : 55 % du Smic.
- Moins de 21 ans, avec qualification équivalente au bac pro : 65 % du Smic.
- De 21 ans à 25 ans, sans qualification reconnue : 70 % du Smic.
- De 21 ans à 25 ans, avec qualification équivalente au bac pro : 80 % du Smic.
- À partir de 26 ans : 85 % du minimum conventionnel ou, au minimum, 100 % du Smic.

Quelques caractéristiques du contrat de professionnalisation

- Les enseignements généraux, professionnels et technologiques sont dispensés par un organisme de formation agréé, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose de moyens de formation propres.
- Ces enseignements, auxquels s'ajoutent des actions d'évaluation et d'accompagnement, constituent entre 15 % et 25 % de la durée de professionnalisation. Ils représentent au moins 150 heures.
- L'employeur est exonéré des cotisations patronales de sécurité sociale (maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès), d'accident du travail et d'allocations familiales, lorsque le contrat est conclu avec un jeune de moins de 26 ans ou un demandeur d'emploi de 45 ans ou plus.
- Les salariés en contrat de professionnalisation ne sont pas pris en compte pour le calcul des seuils d'effectifs de l'entreprise.

- L'action de formation est financée par les OPCA collecteurs de la contribution « Professionnalisation ». Depuis le 1^{er} janvier 2005, les entreprises de moins de 10 salariés doivent acquitter une contribution au titre de la formation professionnelle continue à hauteur de 0,55 % de leur Masse Salariale Brute (MSB) annuelle. Depuis une ordonnance du 2 août 2005, les entreprises de 10 et 19 salariés doivent consacrer, chaque année, un pourcentage de 1,05 % de leur MSB au financement de la formation professionnelle continue. Ces entreprises sont exonérées des taux conventionnels. Les entreprises de 20 salariés et plus doivent consacrer, chaque année, un pourcentage minimal de 1,6 % de leur MSB au financement de la formation professionnelle continue. Ce pourcentage est un minimum légal auquel peut s'ajouter une contribution spécifique prévue par la branche professionnelle.

Note technique

Objectifs

Depuis 1998, cette étude annuelle avait un double but : éclairer les acteurs de l'emploi et de la formation sur le fonctionnement du contrat de qualification en Alsace à travers le regard des personnes et permettre d'évaluer l'efficacité du dispositif en matière d'insertion professionnelle.

En 2006, puisque le contrat de qualification est remplacé par le contrat de professionnalisation, l'étude porte essentiellement sur le volet insertion.

À partir de 2007, l'étude porte sur l'insertion professionnelle des sortants de contrats de professionnalisation.

Un groupe de travail se réunit régulièrement afin d'aborder les questions relatives au fonctionnement et au devenir des personnes en contrat de professionnalisation. Il regroupe les services de l'emploi (DRTEFP, DDTEFP, ANPE), les services de la région (DEF), le Centre associé au CEREQ, les chambres consulaires les OPCA et des représentants des deux collèges de la COPIRE.

Parallèlement à cette enquête, est paru en octobre 2008 l'étude intitulée « **Le suivi des contrats de professionnalisation en Alsace en 2007** » (téléchargeable sur le site internet de la DRTEFP Alsace – <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/regions/alsace>)

Méthodologie

Le fichier de départ était constitué de **2561 personnes** ayant terminé leur contrat de professionnalisation en 2007. L'enquête s'est déroulée par téléphone. La recherche des numéros a permis d'obtenir un échantillon exploitable téléphoniquement de **2246 personnes**, soit 88 % du fichier de départ. L'enquête téléphonique a été réalisée par une entreprise basée à Strasbourg. Elle a débuté en juillet 2008 et a pris fin en août 2008, avec la remise du fichier informatique. L'étude a porté sur un effectif de **1275 personnes**, ce qui correspond à un taux de couverture de 50 %.

Repères : synthèses – ISSN : 1275-9457

Directeur de la publication : **Jean-François PERRIN**
Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Alsace
6, rue Gustave-Adolphe-Hirn – 67085 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 15 43 00 – Fax : 03 88 15 43 43

Étude réalisée par la Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle d'Alsace
SEPES, Bernard FATH